



Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels - IPRP - Formulaire de demande d'enregistrement *

Personne physique

Personne morale

Nom (ou raison sociale) :

SIRET :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Le dossier à renseigner comportera conformément à l'article D.4644-6 du Code du Travail :

- ☞ Les justificatifs attestant de la détention par le demandeur d'un diplôme d'ingénieur, d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail, d'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liée au travail
- ☞ ou d'une expérience professionnelle exercée à titre principal dans le domaine de la prévention des risques professionnels d'au moins cinq ans ;
- ☞ D'une déclaration d'intérêts.


* Rappel : Les IPRP désirant s'enregistrer doivent le faire à la Direccte de leur région de domiciliation.

1. Diplôme(s)

! Attention : Le(s) justificatif(s) attestant la détention par le demandeur d'un (des) diplôme(s) (**copie(s) de diplôme**), requis pour l'obtention d'un enregistrement en tant qu'IPRP, est **obligatoire**.

Descriptif de votre (vos) diplôme(s) acquis

Diplôme	Organisme et lieu d'obtention	Année

 Joindre en annexe, copie(s) de votre (vos) diplôme(s).

2. Description de votre expérience professionnelle en lien avec la santé sécurité au travail

La possession d'un diplôme n'exclue pas la présentation de son expérience professionnelle

! Ne faire apparaître que les missions en lien avec la fonction d'IPRP

Fonction/Emploi	Durée	Missions occupées

☞ Joindre en annexe, votre (vos) justificatif(s) d'expérience(s) professionnelle(s) (ex : certificat de travail, attestation d'employeur...)

3. Déclaration des domaines et spécialités

L'article L.4644-1 alinéa 3 du code du travail précise que l'IPRP externe doit disposer de compétences dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.

La circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012 indique que les domaines et spécialités de l'IPRP doivent être précisés sur le récépissé d'enregistrement.

Domaine(s)	Spécialités déclarées (ergonomie, toxicologie, RPS...)	Justificatifs (diplôme, formation, expérience, titres, certification)
<input type="checkbox"/> <i>Technique</i>		
<input type="checkbox"/> <i>Organisationnel</i>		

☞ Cette présentation figurera en l'état sur le site internet de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais Picardie.

4. Déclaration d'intérêt

Cette déclaration a pour objet de préciser que, dans l'exercice de sa mission, l'IPRP n'aura pas d'intérêts directs ou indirects avec les entreprises ou les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI), susceptibles de porter atteinte à l'objectivité dont il doit faire preuve.

Le candidat a libre choix de la forme de cette déclaration, dont l'objectif est de garantir qu'il s'engage à n'intervenir pour des missions IPRP que dans des entreprises pour lesquelles il n'aurait aucun intérêt personnel qui pourrait influencer son jugement, tel que :

- Intérêts familiaux ;
- Intérêts financiers (ex : actionnaire ou dirigeant de l'entreprise...) ;
- Activité donnant lieu à rémunération personnelle autres que celles liées à la fonction déclarée ;
- Conduite ou participation à des missions particulières (travaux scientifiques, rapports d'expertise, activités de conseils...) ;
- Activité donnant lieu à un versement au budget d'une institution (une association par exemple) ;
- Le cas échéant d'autres liens.

5. Autorisation de communication des coordonnées en cas d'enregistrement en qualité d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Une liste des IPRP enregistrés est publiée en ligne sur le site internet de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Cette liste comprend : votre nom, prénom, adresse, numéro(s) de téléphone, courriel et vos domaines de compétences ainsi que la date de fin d'enregistrement.

Je soussigné(e) (Nom – Prénom),

autorise la communication de ces informations sur le site internet de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Fait à

Le.....

Signature

La demande d'enregistrement doit être adressée au Directeur régional des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, par **courrier recommandé avec avis de réception**, à l'adresse suivante :

DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais Picardie
Pôle Politique du Travail
40 rue de la Vallée
CS 54203
80042 AMIENS Cedex 1
03 22 22 42 34
Picard-poleT@direccte.gouv.fr